

# **" CHINELLE 2018 "**

## **12 heures – 10, 11 et 12 AOUT 2018**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

ASBL LA CHINELLE  
 ZI de la Voie Cuivrée, 6 – 5503 Sorinnes (Belgique)  
 Tel : 0032 82 21.31.32 Fax : 0032 82 / 21.31.37  
 eric@eventsee.be  
[www.la-chinelle.be](http://www.la-chinelle.be)

L'asbl « La Chinelle » organise les **11 et 12 août 2018** une épreuve d'endurance tout-terrain, baptisée "**CHINELLE 2018**". Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif de la Fédération Internationale Motocycliste (FIM), du Code Sportif de la Fédération Motocycliste de Belgique aux termes de l'annexe (régularité multi-terrain) et du présent règlement particulier.

L'épreuve internationale d'enduro est inscrite au calendrier UEM sous la référence n° 30/249.

#### **ARTICLE 1. PRESENTATION DE L'EPREUVE.**

La Chinelle 2018 aura lieu à Franchimont-Philippeville (25 km au sud de Charleroi) et constitue une épreuve disputée en **une seule manche** de 12 heures: **Départ à minuit / Arrivée à midi.**

Le nombre d'équipages engagés sera limité à cent onze (111).

**Chaque équipe se compose de trois pilotes au maximum.**

Toutefois, pour les catégories Chinelle, Gentlemen, Girls et Amateur (règlement particulier Art 14) il est possible de former des équipes de **quatre pilotes** aux conditions ci-après :

**Chacun des quatre pilotes ne peut pas être titulaire d'une licence motocycliste de type 'nationaux' ou 'inter', quels qu'en soient :**

- les pays émetteurs
- les fédérations (FMB (FMWB, VMBB), AMPL, PCNA, FAM, ...)
- les disciplines (cross, enduro, vitesse, trial, ...)

Concernant les **catégories inters et nationaux** l'équipe sera inscrite dans la catégorie correspondant à **la licence la plus élevée**

Concernant les **catégories Chinelle et Gentleman**, c'est **l'âge du pilote le plus jeune** qui détermine la catégorie. Deux nouvelles catégories voient le jour cette année. Une nouvelle catégorie AMATEURS Voir l'art 14 pour plus d'infos, et une nouvelle catégorie JEUNES art 15.

**Chaque pilote devra compléter une demande de licence à la journée lors de l'inscription en ligne. Le paiement de chaque licence à la journée sera effectué lors de l'inscription. Les pilotes détenteurs d'une licence devront nous présenter cette licence au secrétariat de Surice pour en être remboursé.**

**Il va de même pour les cartes de membre à un club FMB. Chaque pilote devra donc passer au secrétariat de Surice avec sa licence FMB (ou reconnue par) afin d'être remboursé ou signer sa licence à la journée. Le remboursement se fera dans les 20 jours qui suivent la Chinelle sur le numero de compte renseigné sur le formulaire d'inscription (internet)**

**Pour que votre inscription soit complète, vous devez impérativement pour chaque pilote envoyer par mail (eric@eventsee.be) ou par courrier (Eventsee, ZI de la Voie Cuivrée, 6 – 5503 Sorinnes – Belgique) : le certificat d'aptitude à la pratique de la moto (attestation médicale) + copie de carte d'identité de chaque pilote. Les pilotes licenciés peuvent eux nous transmettre la copie de leur licence.**

**Il ne sera plus possible de nous apporter la preuve après l'épreuve. Les demandes d'autorisation pour les mineurs devront être légalisées par l'administration communale de la commune où réside le mineur et nous être transmises par courrier.**

### **CATEGORIES**

Outre son numéro de disque, chaque équipage se verra attribuer par l'organisateur un numéro composé d'un seul chiffre. Depuis l'édition 2013, il n'y a plus de classement par cylindrée. Le chiffre indiquera la catégorie dans laquelle l'équipage est repris :

- 1 Internationaux (maximum 3 pilotes par équipage)
- 2 Nationaux (maximum 3 pilotes par équipage)
- 3 Gentlemen (+ 40 ans, hors inter et nationaux)
- 4 Chinelle (- de 40 ans, hors inter et nationaux)
- 5 Jeunes (entre 15 ans et 18 ans et 364 jours). Voir règlement particulier Art 15
- 6 Amateurs (voir règlement particulier Art 14)
- 7 Girls

### **ARTICLE 2. PARCOURS.**

Le parcours sera constitué de tout-terrain, petites routes, chemins de campagne et sous-bois, accessibles à tous. Cette piste aura une largeur minimum de +/-5m, une longueur de plus ou moins 7 km et sera délimitée par des banderoles, des barrières Nadar et/ou des obstacles naturels. Tout pilote s'écartant de la piste, pour quelque raison que ce soit, devra la reprendre à l'endroit où il l'a quittée, sous peine d'exclusion. Uniquement avec l'accord de la direction de course, le parcours pourra être modifié avant ou après le départ.

### **ARTICLE 3. MOTOCYCLES : EQUIPEMENT.**

Les machines (excepté side-cars, tri bikes et quads interdits) devront atteindre une cylindrée minimale de 80cc. Elles seront équipées d'un éclairage en bon état de fonctionnement, d'un silencieux efficace (le bruit sera contrôlé et ne pourra être supérieur à 94 DB) et d'un pneu arrière du type "trail" ou "enduro", homologué par la F.I.M. Les motocycles seront munis de deux (2) plaques latérales et d'une plaque avant de dimensions réglementaires. Les numéros seront distribués par l'organisation.

Chaque motocycle devra être équipé de deux (2) phares minimum ainsi que d'un feu rouge arrière performant (Led), d'une superficie optimale. Deux feux souples type « Chinelle » seront acceptés. Pendant la période de nuit, un phare et le feu rouge arrière devront impérativement fonctionner et rester allumés.

Pour toute la durée nocturne, chaque moto devra **obligatoirement** être équipée, à l'arrière, d'un tube cyalum (lumineux) qui sera délivré par le secrétariat de l'épreuve.

Le jour levé, un seul phare et le feu arrière au minimum devront être en état de fonctionnement, mais pas obligatoirement allumés (contrôle possible à la sortie des stands par les délégués du Collège Technique). En cas de panne, la réparation doit s'effectuer AVANT la sortie des stands.

Toute machine dépassant les normes autorisées de bruit sera refusée au départ ; de même, toute machine jugée trop bruyante pourra être arrêtée et contrôlée pendant la course :

Si le contrôle s'avère positif (plus de 94 DB), le système d'échappement devra **obligatoirement** être remis en état avant de poursuivre l'épreuve ;

A la sortie des stands, toutes réparations éventuelles devront obligatoirement être effectuées dans l'aire prévue par l'organisateur et uniquement par le pilote.

## CONTRÔLE TECHNIQUE

Les motocycles seront inspectés par les délégués du Collège Technique de la FMB qui délivreront un permis de départ pour chaque motocycle admis.

Un changement de motocycle pourra être autorisé **AVANT** les entraînements de nuit, mais avec le seul accord des délégués techniques et de la direction de course. Un changement de motocycle pourra également avoir lieu **PENDANT** la course, mais après en avoir averti la direction de course. En effet, depuis l'édition 2013, les équipages peuvent (ce n'est pas une obligation) inscrire une deuxième moto (en réserve) qui sera placée au parc fermé après le contrôle technique de Philippeville. Néanmoins, tout changement de motocycle au cours de l'épreuve entraînera une pénalité de 5 tours. La deuxième moto se trouvera dans le parc fermé. En cas de changement de moto, la première moto devra impérativement être ramenée dans le parc fermé dans l'heure qui suit l'enlèvement de la seconde moto, sous peine d'exclusion de la course. Une fois ramenée dans le parc fermé, la première moto y restera obligatoirement jusque la fin de la course et ne pourra par conséquent plus être utilisée.

Lors du Contrôle Technique, le cadre et les deux carters moteurs de chacune des deux motos seront "marqués". Le conducteur vérifiera lui-même les marquages et signera la feuille du contrôle, reconnaissant par là que l'opération a bien été effectuée. Aucun litige ne sera admis à ce sujet.

## PUBLICITE INDIVIDUELLE

**Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs machines et sur Eux-mêmes pour autant que celle-ci :**

- **soit autorisée par les lois nationales ;**
- **ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes ;**
- **n'empiète pas sur les droits réservés aux plaques, numéros de compétition, dossards, jambes de fourche et autres endroits réservés par l'organisation ;**
- **ne soit pas des firmes ou produits concurrents aux annonceurs officiels de l'épreuve.**

LES MEMES PRINCIPES REGISSENT L’AFFICHAGE DANS LES STANDS (SAUF INTERDICTION FORMELLE EN BORDURE DE PISTE), lieux définis comme suit : emplacements de l'organisation occupés par les concurrents.

La moindre initiative devra faire l'objet d'une **DEMANDE ECRITE** auprès du secrétariat d'organisation pour le 01/07/2018 au plus tard.

Ces initiatives doivent avoir un rapport direct avec la course.

**- TOUTES OPERATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES ET/OU RESTAURATION** devront être sollicitées auprès du secrétariat d'organisation pour le **01/07/2018 au plus tard** (date limite qui ne pourra être soumise à aucun délai ni dérogation). **NON RESPECT : MISE HORS COURSE DE**

## L'EQUIPAGE.

**-Les organisations de débit(s) de boissons par système à pression (Beer-Cooler, etc...) sont absolument prosrites. Toute infraction constatée sur le site de la Chinelle entraînera la mise hors course immédiate de l'équipage occupant le stand incriminé par l'infraction.**

**A partir de cette année, il est proposé aux équipages qui le souhaitent de réserver une visibilité payante au dessus de leur stand, visible de tous. Voir le formulaire d'inscription  
PUBLICITE COLLECTIVE**

Tous les concurrents doivent porter le dossard remis par l'organisation. En outre, il leur sera également fourni 3 numéros adhésifs par machine.

Il est **RIGOREUSEMENT INTERDIT DE MODIFIER (découper, recouvrir,...), MEME PARTIELLEMENT LE DOSSARD.** De même, les numéros adhésifs doivent rester entièrement visibles et conformes à leur aspect d'origine. Le non-respect de cette clause obligera le concurrent à rendre l'aspect d'origine à ceux-ci.

<b>ARTICLE 4. CONDUCTEURS.</b>
--------------------------------

Les équipages seront composés de trois ou quatre pilotes maximum, âgés de 16 ans au moins (avec autorisation parentale légalisée par la commune), excepté pour les détenteurs d'une licence cross délivrée par la F.M.B (FMWB ou VMBB), admis dès 15 ans en catégories 80cc, 125cc et 250cc.

**Chaque pilote devra détenir une licence FMB, FMWB/ VMBB, ou F.N.M régie par la F.I.M. en cours de validité. Chaque pilote devra obligatoirement compléter cette demande de licence à la journée, soit 35,00 € (30.00€ de licence + 5,00 € d'affiliation au club Chinelle). Ceux qui disposent déjà d'une licence et/ou d'une adhésion à un club FMB devront nous montrer la preuve au secrétariat de Surice afin d'être remboursé par virement. Ce paiement, indépendant du droit d'inscription, est à payer lors de l'inscription en ligne.**

- Pour les possesseurs d'une licence étrangère, une sortie de territoire de leur F.N.M. reconnue par l'UEM et /ou FIM devra être jointe au bulletin d'engagement. Dans le cas contraire, ils pourront décider de prendre une licence à la journée (40.00 € + 5,00 € d'affiliation au club Chinelle)

Tout changement dans la composition d'un équipage devra être approuvé par les organisateurs et le directeur de course.

Pour les catégories « Internationaux », « Nationaux » et « Jeunes » le nombre de pilotes est limité à trois pilotes par équipage. Pour les catégories « Gentlemen », « Chinelle », « Girls » et « Amateurs », le nombre de pilotes est limité à quatre pilotes par équipage.

Au Contrôle Technique, chaque concurrent devra présenter son casque, sur les côtés duquel figurera le numéro de course de l'équipage visible pendant la course.

**Pour le pilote n° 1, les chiffres seront de couleur noire sur fond blanc.  
Pour le pilote n° 2, les chiffres seront de couleur blanche sur fond noir.  
Pour le pilote n° 3, les chiffres seront de couleur blanche sur fond vert.**

**Pour le pilote n° 4, les chiffres seront de couleur noire sur fond jaune.**

Chaque pilote devra être équipé d'une tenue d'enduriste ou de crossman, porter un casque d'un modèle agréé (05 ou 20.05) et il devra porter le dossard qui lui sera fourni par l'organisation.

**AUCUNE PUBLICITE NE POURRA Y ETRE AJOUTEE** sous peine de mise hors course (rappel).

Le numéro du dossard devra correspondre à celui de la machine ; un numéro différent entraînera l'exclusion de l'équipage. Les pilotes ne pourront faire usage que du seul dossard remis par l'organisation. Le manager de l'équipage sera responsable de la propreté des dossards et des plaques d'identification de la (ou des) moto(s) ; il fera arrêter son pilote si un nettoyage s'impose.

Tout changement de pilote devra s'effectuer à l'intérieur du stand, sans empiéter sur la zone de décélération.

**Pilote blessé** : Le pilote ayant été blessé sur le circuit pourra être remplacé par un coéquipier, à l'endroit où l'accident s'est produit. Ce remplacement se fera toujours avec l'autorisation du directeur de course.

**Moto en panne** : Si la moto tombe en panne sur le circuit, l'équipage, après avoir récupéré le dossard, pourra partir avec la deuxième moto éventuelle, issue du parc fermé. **Lors du changement de moto, le tour sera comptabilisé avec le temps du tour précédent l'incident.** Tout changement de moto implique une pénalité de 5 tours.

**ARTICLE 5. ENGAGEMENT.**

Le droit d'engagement par équipage est fixé à **800.00 €**

**Toutes les inscriptions et paiements effectués avant le 31/05/2018 se verront appliquer 1 réduction de 120.00€ (= 680 €)**

Le droit d'engagement comprend :

- 1) Frais d'engagement
- 2) 4 bons de 10 litres essence
- 3) 2 cialums
- 4) Un t-shirt par pilote

Les engagements devront nous parvenir **au plus tard le 20.07.2018 (dans la limite des cent onze places disponibles).**

L'attribution du numéro de stand sera clôturée le **20 juillet 2018**. Les équipages qui veulent être regroupés devront en faire la demande, par écrit, dès leur inscription. Passé ce délai, le numéro sera attribué suivant l'ordre de rentrée de l'inscription et du paiement. Lorsque le numéro sera attribué, il ne sera pas changé.

**LES EQUIPAGES NON INSCRITS POUR LE 20.07.2018 NE SERONT PAS REPRIS SUR LA LISTE DES ENGAGES, NI SUR LE PROGRAMME.**

**CLOTURE DEFINITIVE LE 31 JUILLET 2018.**

Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, sans avoir à se justifier.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement, en acceptant toutes les clauses et s'interdisant ainsi tout recours envers les organisateurs. Les concurrents s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par les Codes Sportifs FMB et FIM. Les organisateurs, pour leur part, s'engagent à souscrire une assurance RC ORGANISATEUR auprès de la FMWB.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes à l'organisation (intempéries, calamités,...), l'organisateur ne remboursera que 50 % de la valeur de l'engagement.

S'il devait y avoir une annulation le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

<b>ARTICLE 6. FORMALITES.</b>
-------------------------------

**Le secrétariat** sera ouvert dès le jeudi **9 août 2018 de 13h00 à 20h00** sur la place de SURICE. Le secrétariat sera également ouvert le vendredi **10 août de 09h00 à 20h00** sur la place de SURICE. Le secrétariat de Surice sera également ouvert le samedi de 7h00 à 9h45

Munis des documents nécessaires, l'équipage devra passer la(les) moto(s) au contrôle technique situé aussi sur la Place de Philippeville de **15h00 à 18h00 le vendredi 10 août**. Après cette formalité, la(les) moto(s) sera (seront) OBLIGATOIREMENT placée(s) dans le parc fermé de Philippeville. Une fois le CT terminé, Il leur sera obligé de participer à la parade avec la moto contrôlée.

**Le podium de présentation des pilotes et des teams** sera suivi à 18h30 d'un départ obligatoire en convoi vers la Chinelle, il sera escorté par la police.

**Le montage** des stands pourra se faire le **jeudi 9 août 2018 de 13h00 à 21h00** en suivant les instructions de l'officiel à l'entrée du circuit, muni des documents administratifs **APRES** être passé au secrétariat.

**L'accès aux stands sera autorisé le jeudi 9 août 2018 de 13h00 à 21h00 uniquement aux équipages munis des documents administratifs (RECU AU SECRÉTARIAT) sur la place de Surice. Il ne sera PAS possible d'accéder au site SANS ces documents !**

**Une demande** d'accès aux stands pour **un véhicule hors dimension** tel que semi-remorque, etc...devra être introduite impérativement à l'organisateur avant le **30.06.2018 (accès difficile, nous devons prévoir la place** surtout en temps de pluie). Tout gros véhicule, n'ayant pas fait l'objet d'une demande écrite suivie de l'accord de l'organisateur, se verra refuser l'accès à l'esplanade et aux parkings 1 et 2.

**Lors de son passage au secrétariat, l'équipage recevra 1 pass Parking Stand et 2 pass Parking 12 H (ou 3 si quatre pilotes). A partir du vendredi midi (12h00), une fois rentrés, les véhicules stationnés dans le parking stand et le parking 12 H ne pourront plus ressortir de leur parking avant le dimanche 13h00. Afin d'éviter les problèmes de 2014 (pluies), organisez et prévoyez un véhicule supplémentaire afin de vous rendre au CT de Philippeville.**

**PARC FERME.** Le parc fermé est sous contrôle de la Commission Technique FMB : aucun travail ni ravitaillement ne sera autorisé : non-respect = 1 tour de pénalité.

Les machines de réserve seront mises en parc fermé entre 23h et 23h30 (parc spécifique aux motos de réserve). En cas de changement de moto durant la course, la première moto devra impérativement être conduite dans le parc fermé (motos de réserve) dans l'heure qui suit l'enlèvement de la moto de réserve, sous peine d'exclusion à la course.

En fin d'épreuve, chaque moto ayant franchi la ligne d'arrivée doit obligatoirement être placée dans le parc fermé. Après vérifications et un délai de 30 minutes comptées à partir de l'arrivée du dernier concurrent, les motos pourront être sorties définitivement du parc.

En cas de réclamation(s) au terme de la course des 12 heures, le réclamant, les pilotes et le(s) manager(s) de la (des) moto(s) incriminée(s) devront assister aux vérifications.

## ARTICLE 7. DEPART - MECANISME ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

Pour se rendre sur l'aire du départ, les concurrents devront impérativement emprunter la piste de décélération par la **sortie des stands pour le départ et suivre les indications des commissaires en sortie de parc.**

Les pilotes se trouveront d'un côté de la piste, les machines seront rangées de l'autre côté (départ style « Le Mans »).

- Ces machines seront maintenues en équilibre, **moteur à l'arrêt et éclairage éteint.**
- Pendant la procédure de départ, aucun travail ne sera autorisé.

Des commissaires surveilleront le respect de toutes ces instructions.

Non-respect: 1 tour de pénalisation.

Le départ sera donné par un coup de fusil.

Lors du départ, toute moto non placée sur l'aire de départ cinq (05) minutes avant celui-ci, se verra interdire la sortie des stands et ne prendra le départ qu'après le second coup de fusil.

Le démarrage dit "à la poussette" ne sera autorisé qu'après un second tir de fusil, une minute" (1') après le départ initial. Un pilote de l'équipage pourra alors apporter son aide au conducteur.

La fin des 12 heures sera jugée à l'arrivée du concurrent qui, le premier, aura couvert la plus grande distance dans le temps qui lui est attribué. Tout équipage passant la ligne d'arrivée 30 minutes après l'arrivée de la moto de l'équipage vainqueur ne verra pas son dernier tour comptabilisé.

En cas de nécessité, le directeur de course pourra diminuer la durée de la course. La direction de course renseignera les concurrents lorsqu'ils n'auront plus qu'un seul tour à couvrir.

En cas d'interruption de l'épreuve, les machines en piste seront placées au parc fermé et toutes les machines arrêtées aux stands devront rejoindre le parc fermé avec un **ARRET ABSOLU** de tout travail et de tout ravitaillement.

Si un nouveau départ doit être donné, la grille de départ sera constituée sur la base du classement établi à la fin du tour précédant celui de l'interruption.

**Pendant l'épreuve, chaque équipage devra passer au minimum 10 fois par la piste de décélération** et son stand si nécessaire. La limite de 30 km/h dans cette zone devra être respectée et sera contrôlée à l'aide d'un speedgun et annoncée par un panneau indicateur de vitesse réelle pendant toute la durée de la course. Chaque pilote est responsable de sa vitesse. S'il a une infraction à cette limite de vitesse, l'équipage aura un tour de pénalité. De plus, **un tour de pénalité sera comptabilisé par passage par la piste de décélération non effectué** (exemple : un équipage qui ne passe que 8 fois par la piste de décélération se verra pénalisé de 2 tours).

Le drapeau à damiers sera abaissé au passage du 1<sup>er</sup> classé après 12 H de course accomplies.

<b>ARTICLE 8.                    STAND - PARC DE TRAVAIL - ASSISTANCE - CARBURANT.</b>
--

**Raccordement électrique : chaque équipage se munira d'une allonge électrique de 50 mètres (2,5m/m✧) avec prise CE bleu/blanc mâle 16 A (style caravane) permettant de se raccorder à un coffret de dispersion (16 A) avec raccord 220 V - femelle normale**

**Tapis environnemental : Cette année, vous devrez vous munir d'un tapis environnemental, à placer impérativement sous la moto lors des travaux effectués pendant les arrêts au stand. L'accès aux stands, parc de travail et assistance ne sera pas admis aux véhicules hors dimension (art.6)**

Chaque équipage aura un chef de stand (manager) qui sera responsable auprès des organisateurs et qui sera reconnu comme seul interlocuteur en cas de litige.

Chaque stand sera délimité ( $\pm 4\text{m} \times \pm 3\text{m}$  environ) et ne POURRA EN AUCUN CAS ETRE TRANSFORME, NI OBSTRUE A L'ARRIERE AU-DESSUS de 1,20 M. Aucune infrastructure à étage ne sera autorisée, excepté le(s) stand(s) à étage monté(s) par une firme spécialisée après accord des organisateurs.

L'accès au stand est limité aux 2, 3 ou 4 pilotes, à 2 mécaniciens et au panneuteur ou manager-chef d'équipe, **soit maximum sept (7) personnes**. Une zone de panneutage sera prévue. Seul, le panneuteur ou le chef de stand y auront accès. Le non-respect de cette directive entraînera une pénalité de 1 tour à charge de l'équipage concerné.

Lors de la mise en grille et du départ, le chef de stand devra faire respecter le règlement du stand, de la zone de panneutage et de la piste de décélération

**Pour les motos, l'accès au stand ne pourra se faire que par la piste de décélération, à parcourir à vitesse réduite dans sa totalité (30Km/h qui sera contrôlée à l'aide d'un speedgun).** Le non-respect de cette directive entraînera une pénalité de 1 tour à charge de l'équipage concerné.

Toutes les réparations devront être effectuées à l'intérieur du stand, sans empiéter sur la zone de décélération. Toutes réparations effectuées en dehors de cet endroit entraîneront des pénalités sauf si elles sont effectuées par le pilote, pièces et outils pouvant lui être fournis (excepté pendant la procédure de départ).

Dans ce cas, la moto devra être rangée et ne présenter aucun danger pour la sécurité des concurrents.

En cas de panne totale, le pilote et/ou son coéquipier et/ou le manager et/ou le mécanicien pourront ramener la moto en la sortant du circuit et en la ramenant au parc fermé par le chemin le plus court (sans emprunter la piste). Si la moto tombe en panne sur le circuit, l'équipage, après avoir récupéré le dossard au stand, pourra partir avec la deuxième moto éventuelle, issue du parc fermé. Lors du changement de moto, le tour sera comptabilisé avec le temps du tour précédent l'incident. Tout changement de moto implique une pénalité de 5 tours. Le dossard pourra être rapporté au stand par n'importe quelle personne : un coéquipier, un pilote d'un autre équipage, un marshal, ...

Les soudures seront effectuées dans un endroit mis spécialement à la disposition des concurrents. Les soudures effectuées à l'intérieur des stands entraîneront la mise hors course de l'équipe fautive.

**Le ravitaillement des motos s'effectuera OBLIGATOIREMENT ET UNIQUEMENT à l'intérieur du stand sans empiéter sur la zone de décélération, MOTEUR ARRETE.**

Durant toute la procédure de ravitaillement en carburant, toute personne autorisée dans le stand disposera de l'extincteur et sera prêt à l'utiliser immédiatement en cas de risque d'incendie. Le non-respect entraînera la mise hors course de l'équipage fautif.



## **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS (2 tours de pénalités)**

Chaque équipage engagé devra être en possession d'un extincteur **à poudre polyvalente (classe A-B-C) d'au moins 6 kg et conforme aux normes de la série NBN EN 3**. Cet extincteur devra être présenté, en cours d'épreuve, à toute demande de l'organisation sous peine d'exclusion de l'équipage fautif. Cet extincteur sera toujours à portée de main. Tout équipage ne pouvant présenter un extincteur de **6 kg conforme et en règle de contrôle annuel** ne sera pas admis au départ. Chaque extincteur sera marqué, sans pour autant causer la moindre dégradation.

### **LE CONTROLE DE L'EXTINCTEUR SE FERA DANS LES STANDS – INUTILE DE PRENDRE CELUI-CI LORS DU CONTROLE TECHNIQUE DE LA MOTO**

Les concurrents devront obligatoirement utiliser le carburant (**minimum 40 litres**) fourni par l'organisation. L'essence supplémentaire, achetée au secrétariat du circuit, sera vendue au prix du jour.

**Il ne pourra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant par équipage en stock dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + zone d'assistance et de parking).**

### **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ENTREPOSER DE L'ESSENCE AILLEURS, SOUS PEINE DE MISE HORS COURSE DE L'EQUIPAGE. POUR LE RAVITAILLEMENT DES MOTOS EN ESSENCE, L'EMPLOI DE TOUT SYSTEME A PRESSION EST PROSCRIT.**

**RECOMMANDATION** : malgré ces directives, les organisateurs font en plus appel à la compréhension de tous les équipages engagés pour protéger la superficie de leur stand par un tapis de sol d'au moins 4m x 3m et du tapis environnemental. A vous d'amener votre tapis d'environnement. Tout équipage possédant un groupe électrogène dans les parkings adjacents devra placer sous ce groupe un tapis environnemental. Ces mesures permettront de préserver l'état de la prairie (en évitant que ne s'infiltrent dans le sol essence, huile, acide, etc....) et l'environnement en général, préservant par-là l'avenir de la manifestation. L'usage d'un nettoyeur à pression est interdit dans l'enceinte réservée aux équipages.

Par ailleurs, toute source de chaleur (barbecue, réchaud, etc ..... ) sera interdite dans l'enceinte réservée aux équipages (stand + zone d'assistance et de parking).

**STANDS** (± 4m x 3m) : d'année en année, les organisateurs constatent que les stands sont abandonnés dans un état déplorable (chaînes, déjections, conserves, etc....).

Aussi, une **CAUTION de 50,00 €** est réclamée à chaque équipage, caution **NON INCLUSE** dans le droit d'engagement.

**Cette caution ne sera remboursée qu'au terme de l'épreuve ; le remboursement s'opèrera au secrétariat sur remise du dossard « P », de la plaquette de stand et du reçu paraphé après le passage d'un responsable organisation afin de contrôler l'état des lieux du stand.**

**Cette année, nous vous donnons la possibilité de réserver un emplacement publicitaire de 390 cm de long sur 70 cm de haut, placé au dessus de votre stand pour le montant de 275 € htva.**

**Le remboursement des bons d'essence excédant 40 litres minimum prévu par l'organisation se fera le dimanche 13 août 2018 de 13h00 à 14h30 au secrétariat sur le site de la Chinelle UNIQUEMENT.**

Les mini-motos, pitbikes, quads, ... sont interdits d'usage sur le site de La Chinelle, sauf dérogation de l'organisation.

L'utilisation de DRONES est strictement interdite durant toute la durée de l'événement et sur l'ensemble du site, sauf dérogation de l'organisation.

<b>ARTICLE 9. PENALITES</b>
-----------------------------

**1) Ravitaillement en carburant :**

- a. Ravitaillement moteur en marche :  
 1<sup>ère</sup> infraction : 2 tours;  
 2<sup>ème</sup> infraction : HORS COURSE.
- b. Ravitaillement en dehors de l'endroit prévu :  
 1<sup>ère</sup> infraction : HORS COURSE
- c. Ravitaillement dans le parc fermé :  
 1<sup>ère</sup> infraction : HORS COURSE
- d. Ravitaillement sans tapis environnement :  
 1<sup>ère</sup> infraction : 1 tour  
 2<sup>ème</sup> infraction : HORS COURSE
- e. Ravitaillement lorsque l'épreuve est momentanément interrompue :  
 1<sup>ère</sup> infraction : HORS COURSE
- f. Non-respect des règles en matière d'extincteur : HORS COURSE

**2) Entreposage du carburant :**

Non-respect des conditions d'entreposage : HORS COURSE

**3) Interventions :**

- a. Travail sur grille de départ : 1 tour
- b. Réparation importante effectuée en dehors de l'endroit prévu, et par une autre personne que le pilote :  
 1<sup>ère</sup> infraction : 2 tours  
 2<sup>ème</sup> infraction : HORS-COURSE
- c. Intervention alors que l'épreuve est momentanément interrompue :  
 1<sup>ère</sup> infraction : HORS-COURSE
- d. Soudures en dehors de la zone spécifique à ces travaux : HORS-COURSE

e. Changement de moto : utilisation de la deuxième moto : 5 tours

4) **Passage par la piste de décélération** : Après les 12h de course, pour le classement final, chaque équipage recevra un tour de pénalité par passage manqué (minimum 10 passages exigés).

**5) Eclairage :**

Eclairage défectueux après avertissement : 1 tour.

**6) Grille de départ :**

a. Non-respect de procédure de la mise en place :

Grille de départ : délais de 5 minutes (voir Art 7).

b. Moteur en marche avant le coup de fusil : 1 tour

c. Démarrage à la poussette avant le second coup de fusil : 1 tour

**7) Arrivée :**

Arrivée hors délai (30' après l'arrivée du premier ou ne franchissant pas la ligne d'arrivée) : le dernier tour ne sera pas comptabilisé

**8) Piste de décélération :**

a. Emprunter la piste en sens inverse : HORS-COURSE

b. Vitesse excessive (> 30 km/h) : 1 tour

**9) Conduite :**

a. Tout concurrent qui **quittera le parcours** et/ou endommagera les terrains avoisinants sera mis HORS-COURSE, ceci n'excluant pas toute poursuite judiciaire éventuelle contre lui pour les dégâts qu'il aurait occasionnés.

b. Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner la mise HORS-COURSE (y compris sur la piste de décélération).

**10) Non-respect des injonctions des commissaires de piste et de stands**

Sanctions en fonction de la décision de la Direction de course

**11) Fraude :**

a. Bracelet, carte d'accès, passe, LP, Etc... : 2 tours

b. Non correspondance des numéros de dossard, casque et machine : HORS-COURSE

**12) Autres :**

- a. Pour les autres infractions ou manquements au règlement repris ci-dessus, le jury pourra sanctionner la ou les faute(s) du concurrent par une pénalité qui, selon la gravité des faits, variera de 1 tour à la mise HORS-COURSE.
- b. Dans le cas où un pilote prendrait des pénalités à la suite d'une aide à un pilote blessé, le jury, après vérification du bien-fondé, supprimera les pénalités encourues.
- c. Opérations de relations publiques / restauration non autorisées : HORS-COURSE
- d. Débits de boissons à pression : HORS-COURSE
- e. Découpe de dossards, autres stickers, publicités, ... : REFUS DE DEPART / HORS-COURSE
- f. Fumer dans les stands : 2 tours

**ARTICLE 10. ENTRAINEMENTS**

**Le circuit sera DEFINITIVEMENT fermé le samedi 11 août 2018 à 7h30 HEURES.**

Deux séances d'entraînement auront lieu le samedi 11 août 2018. La première de 15h45 à 16h45, la seconde, de 20h00 à 23h00.

Des essais chronométrés, destinés à déterminer l'ordre de départ, seront prévus de 20h30 à 21h30.

Lors des essais, chaque équipage devra au moins effectuer 4 tours complets obligatoirement.

**Le port du dossard est obligatoire.**

**ARTICLE 11. COMMISSAIRES**

Les concurrents devront se conformer aux directives des commissaires de piste et de stands.

Le non-respect des injonctions des commissaires entraînera un rapport auprès de la direction de course qui décidera des sanctions appropriées.

**ARTICLE 12. SIGNIFICATION DES DRAPEAUX**

<b>BLANC</b>	<b>Véhicule d'intervention/secours sur le circuit.</b>
<b>JAUNE</b>	<b>Obstacle sur le parcours - danger – ralentir. Les concurrents doivent conserver leur place et ne peuvent profiter de l'incident pour effectuer une manœuvre de dépassement d'autres concurrents.</b>
<b>VERT</b>	<b>Circuit libre (uniquement).</b>

<b>ROUGE</b>	<b>Arrêt immédiat.</b>
<b>NOIR + numéro du pilote</b>	<b>arrêt immédiat du pilote concerné.</b>
<b>NOIR</b>	<b>arrêt immédiat de la course pour tous les pilotes.</b>
<b>DAMIERS</b>	<b>Arrivée.</b>

### ARTICLE 13. CLASSEMENT - RECOMPENSES - RECLAMATIONS

Le classement sera établi au nombre de tours effectués et au temps par tour.

Sept classements seront établis suivant le tableau ci-dessous:

- \* Scratch de l'épreuve
- \* Internationaux
- \* Nationaux
- \* Gentlemen (+40 ans)
- \* Chinelle (- de 40 ans, hors inter et nationaux)
- \* Amateurs
- \* Girls

Les résultats officiels seront affichés une heure après la fin de l'épreuve, au secrétariat de l'organisation.

#### **RESULTATS - REMISE DES RECOMPENSES**

Après une demi-heure d'affichage et sauf réclamation ou rectification éventuelle, les résultats officiels sont homologués et deviennent exécutoires.

Dans le cas où la réclamation doit être portée au niveau de la Commission Sportive de la F.M.B, les résultats ne seront homologués qu'après son avis.

#### **La remise des récompenses se fera à 12h30**

Les récompenses seront uniquement constituées de coupes destinées aux trois premiers équipages de chaque catégorie. Chaque participant recevra une médaille souvenir au cours de cette cérémonie, attestant ainsi sa participation à l'épreuve.

#### **RECLAMATIONS**

Les réclamations éventuelles devront être déposées par un pilote participant à l'épreuve ou son manager. Toute réclamation doit être déposée par écrit dans les mains du directeur de course dans les délais fixés ci-après accompagnée d'une **caution de 115,00 €**, remboursée au réclamant si sa réclamation s'avère fondée par la Commission Sportive de la F.M.B.

Les réclamations concernant la conformité des machines ou le classement devront être déposées dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats de l'épreuve. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées.

**OFFICIELS**

**Commissaire d'organisation :**

COMMISSION SPORTIVE : délégué FMB

COMMISSION TECHNIQUE : délégué FMB

COMMISSION DE CHRONOMETRAGE : RIS TIMING

CROIX-ROUGE : A convenir

MEDECIN RESPONSABLE: A convenir

**Article 14 : règlement particulier Catégorie AMATEURS**

Une catégorie amateur est créée afin de permettre la participation à l'épreuve à moindre coûts.

Maximum 10 équipages, répartis du n°1 au n°10.

**Moto :**

Moto type 12 H, régie par le règlement des 12 H de la Chinelle

Pour cette catégorie, un marquage des roues, châssis et moteur sera effectué le samedi

Les bip mousse sont interdits

Les plaques phares type 12 H sont autorisées

Si un des éléments devait être changé sur la moto pendant la course, l'équipage pourra continuer hors classement.

**Equipage :**

La catégorie amateur sera composée de 4 pilotes maximum, n'ayant jamais participés aux 12 H et n'ayant pas, le jour de la course, de licence nationale ou inter, de toute catégorie et de toute fédération moto confondue, EXCEPTION FAITE POUR 1 DES PILOTES.

- Le Comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, sans avoir à justifier cette décision.

**Mise à disposition :**

L'organisation fournira une tonnelle 3x3, 1 tapis d'environnement, l'éclairage stand, l'air comprimé plus 1 source de courant.

Chaque équipage bénéficiera maximum d'un emplacement pour 1 véhicule OU 1 caravane derrière son stand.

**Droit d'inscription :**

680 € jusqu'au 31 mai 2018

800 € à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Pour toute question sur cette catégorie, veuillez contacter Bernard Stennier au [loursdudakar@gmail.com](mailto:loursdudakar@gmail.com)  
+32475/469371

<b>Article 15 : règlement particulier Catégorie JEUNES</b>
--

Une catégorie jeunes est créée afin de lancer et mettre en avant les jeunes pilotes qui participent aux 12H de la Chinelle.

**Moto :**

Moto type 12 H, régie par le règlement des 12 H de la Chinelle  
Seront autorisées uniquement les 125 cc 2 T et les 250 cc 4T.  
Ouvert à tous les constructeurs.

**Equipage :**

Les équipages de la catégorie Jeunes seront composés de 3 pilotes, n'ayant pas terminé dans le top 15 des 12H en 2017.

Uniquement valable pour les pilotes âgés de 16 ans (le jour de l'épreuve) à 18 ans et 364 jours max le jour de l'épreuve. Attention, une autorisation parentale légalisée par la Commune est obligatoire.

Autorisation accordée aux pilotes de 15 ans s'ils sont détenteurs d'une licence reconnue par la FMB.

- Le Comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, sans avoir à justifier cette décision.

**Droit d'inscription :**

680 € jusqu'au 31 mai 2018, 800 € à partir du 1<sup>er</sup> juin.

**Chinelle 2018 Timing Samedi 11 08**

7h – 9h45 : Contrôle administratif SURICE

7h – 8h : Contrôle technique Mini Chinelle

8h – 9h : Contrôle technique Ancêtres

8h30 – 9h15 : Essais Mini Chinelle (45 min)

9h30 – 11h : Essais Vintage & Evo (1h30)

11h15 – 13h15 : Course 2h Mini Chinelle

13h30 – 15h30 : Course 2h Vintage

15h45 – 16h45 : Essai 12 H

16 h : Remise des prix Mini Chinelle

17h – 19h : Course 2 H Evolution

19h30 : Remise des prix Vintage & Evolution

20h – 23h : Essais 12 H

20h30 – 21h30 : Essais Chrono 12 H

23h30 : Mise en grille départ 12 H

23h50 : Fermeture sortie des stands

0h00 : Départ 12 H